
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIOU.

N°115

**OBJET : GESTION DES DECHETS ACQUISITION D'UN CAMION BENNE
A ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Rapporteur expose :

La bonne marche du service de collecte des ordures ménagères et la vétusté de certains matériels nous imposent le remplacement d'un camion de type benne à ordures ménagères.

Ce véhicule est composé d'un camion porteur de 19 tonnes P.T.A.C. équipé d'une benne ordures ménagères avec système de compaction.

Dans le cadre de la préservation de l'environnement et du développement durable, il sera demandé une variante pour une offre répondant aux nouvelles technologies du type « véhicule propre ».

Le montant estimé de l'acquisition du véhicule est de : 130 000 €HT.

La dévolution du marché sera faite selon la procédure de mise en concurrence simplifiée.

Un dossier de consultation des entreprises a été préparé pour cette opération.

Je vous propose :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- de procéder à la dévolution du marché suivant la procédure de mise en concurrence simplifiée,
- d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise à le signer ainsi que tout document administratif, technique et financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.